

Du : Service communication de la Communauté de Communes du Clermontais

Pour information et diffusion

COMMUNIQUE DE PRESSE

CISPD :

Signature du protocole de Coopération relatif à l'hébergement d'urgence des femmes victimes de violences dans la sphère conjugale et familiale

Dans le cadre du **protocole départemental de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes dans la sphère conjugale**, la Délégation régionale aux Droits des Femmes et à l'Égalité du Languedoc-Roussillon a sollicité l'ensemble des mairies du département de l'Hérault afin de mettre en œuvre des solutions d'hébergement d'urgence pour les femmes victimes de violences sur tout le territoire.

L'association l'Avitarelle a été missionnée par l'État pour mettre en place et organiser des solutions d'urgence dans tout le département.

Plusieurs protocoles relatifs à l'hébergement d'urgence ont déjà été signés sur le département et afin de poursuivre cette action, un nouveau protocole sera signé entre l'État, le département de l'Hérault, la Communauté de Communes du Clermontais et la commune de Clermont l'Hérault

**Vendredi 23 novembre 2012 à 15h
Au Centre aquatique du Clermontais
A CLERMONT L'HERAULT**

Ce protocole associe les 20 communes constituant la Communauté de Communes du Clermontais -*Aspiran, Brignac, Cabrières, Canet, Ceyras, Clermont l'Hérault, Fontès, Lacoste, Liausson, Lieuran Cabrières, Mérifons, Mourèze, Nébian, Octon, Paulhan, Péret, Salasc, Usclas d'Hérault, Valmasclé et Villeneuve*.

Il répond à la nécessité d'une politique partenariale au plus près des territoires avec les élus, le CCAS, l'agence de la Solidarité du Conseil Général, la brigade de gendarmerie et les associations et propose à la fois une solution d'hébergement, un accompagnement et un suivi socio-éducatif adapté.

Au niveau intercommunal, il organise les modalités de mise à l'abri, opérationnelles 24h sur 24 h et prévoit, lorsque les services sociaux compétents sont fermés, la mise à l'abri et la mise en sécurité des victimes et de leurs enfants durant une durée brève d'une à trois nuits.

Ce protocole organise de même l'intervention de la Communauté de Communes à cette convention via le Centre Communal d'Action Sociale de Clermont l'Hérault, pour le compte de l'ensemble du territoire intercommunal.

Ainsi, le CCAS de Clermont l'Hérault, au titre de ses missions de coordination de l'action sociale municipale s'engage notamment à coordonner la mise en œuvre et le bon fonctionnement du dispositif avec l'ensemble des partenaires investis dans cette action.

Les modalités de prise en charge des frais liés à une intervention au titre de ce dispositif sont de même organisées dans ce protocole.

Le CCAS de la commune d'origine de la personne mise à l'abri mettra ainsi à disposition son personnel. Si les moyens de la victime ne le permettent pas, il s'engage à rembourser les dépenses d'hébergement et de restauration au CCAS coordonnateur.

Le Conseil Général de l'Hérault met à disposition l'équipe pluridisciplinaire de l'agence départementale de la solidarité concernée et s'engage exclusivement au financement de l'hébergement au cas où la situation financière de la personne victime le nécessite et par obligation légale pour les femmes enceintes, les mères avec des enfants de moins trois ans.

La Direction départementale de la cohésion sociale s'engage au financement de l'hébergement dans les cas ne relevant pas de la compétence des communes ou du Conseil Général et sous réserve de la situation financière des victimes.

Enfin, la Brigade de gendarmerie assure l'accueil et la mise en sécurité des personnes.

En France :

- *Une femme sur six est victime de viol ou de tentative de viol.*
- *Deux millions de femmes sont concernées par les violences conjugales ; violences physiques mais aussi psychologiques, qui peuvent s'avérer tout aussi dangereuses, que la loi ne punit que depuis juillet 2010, et encore quand elle les punit.*
- *Une femme succombe encore aujourd'hui tous les 2 jours et demi sous les coups de son conjoint.*

Contact presse :

Service communication : Tel : 04 67 88 95 50